



PRÉFET DE PARIS

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées

Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

Objet : Avenant au contrat entre Paris Musées et le musée Capodimonte de Naples relative à l'organisation des expositions « *Gemito – Le sculpteur de l'âge napolitaine* » et « *Luca Giordano – Le triomphe de la peinture napolitaine* » pour les présenter au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1: Est approuvé l'avenant au contrat entre le musée Capodimonte de Naples et l'établissement public Paris Musées, relatif aux expositions intitulées « *Gemito – Le sculpteur de l'âge napolitaine* » et « *Luca Giordano – Le triomphe de la peinture napolitaine* » pour les présenter au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

Article 2 : Les dépenses relatives à l'organisation de cette exposition seront imputées sur le budget de fonctionnement de Paris Musées, exercice 2019.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY